

18 AOÛT 1944

547

201

E 2001 (E) 2/603

*Compte-rendu de l'entretien entre R. Kohli,  
Chef de Section au Département politique, et  
P. Rossy, Directeur général de la Banque nationale  
au sujet des achats d'argent-métal à la Croatie<sup>1</sup>*

CR

Berne, 18 août 1944

ENTRETIEN DE M. KOHLI AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ROSSY,  
À LA BANQUE NATIONALE, LE 18 AOÛT 1944, À 1030  
CONC.: ACHATS D'ARGENT-MÉTAL À LA CROATIE

1 – *Précédent.* M. Rossy expose les faits: la Banque Nationale a eu l'occasion d'acheter 25 tonnes d'argent-métal (pièces yougoslaves, tchécoslovaques, etc.) aux Croates. Elle a de solides raisons d'admettre qu'il ne s'agit pas d'argent mal acquis mais plutôt de quantités de métal qui se trouvaient sur place au début de la guerre. Cette vente a eu lieu à la suite d'une offre des Croates, probablement avisés par M. Puhl, Vice-Président de la Reichsbank, auquel la Banque Nationale avait demandé si l'Allemagne pourrait lui vendre de l'argent-métal pour la frappe des monnaies. Les Croates demandaient 106 fr. par kilo et offraient 50 tonnes. M. Rossy offrit à son tour soit 103 fr. par kilo pour 50 tonnes, soit 106 fr. pour 25 tonnes. C'est sur cette dernière proposition que les parties se mirent d'accord.

M. Rossy relève en passant qu'à la demande instante des Croates, le Pool accepta d'assurer le transport de cet argent à concurrence d'un million. Comme la valeur de la marchandise était d'environ 2½ millions, il eût fallu procéder au transport en trois fois. Au lieu de cela, non seulement les Croates expédièrent les 25 tonnes d'un coup, mais ils y ajoutèrent, sans en avoir avisé quiconque auparavant et de façon contraire aux prescriptions suisses, 980 kilos d'or fin valant environ 4,8 millions! (voir à ce sujet la lettre que la Banque Nationale nous a adressée en même temps qu'au Département fédéral de l'Economie publique<sup>2</sup>). La Division du Commerce a répondu le 11 août qu'elle pouvait admettre ce dépôt d'or, pour éviter des ennuis aux intéressés croates, mais à différentes conditions bien précisées (voir en annexe)<sup>3</sup>.

Tout en reconnaissant parfaitement et assez candidement l'incorrection de cette façon de procéder, les Croates ont tout de même eu le geste de venir s'en excuser. Mais ils ont insisté instamment pour que cet or soit conservé en Suisse, ce qui sera le cas aux conditions prévues par la Division du Commerce.

2 – *Nouvelle transaction.* La Banque Nationale a encore assez d'argent pour terminer les frappes de monnaies cette année. En revanche, il lui manque-

1. Ce compte-rendu est rédigé et signé par P. Aubaret, du Département politique.

2. Non reproduite.

3. Non reproduite.

rait environ 20 tonnes d'argent-métal pour l'an prochain. Elle désire donc en acheter sans trop tarder, mais à des conditions raisonnables. Le prix de l'argent varie actuellement de 100 à 110, alors qu'il était de 60–70 avant guerre. Si l'on regarde les statistiques pour les années qui suivirent la guerre 1914–18, on constate un véritable «plongeon» de l'indice du prix de l'argent. On peut donc se demander s'il en sera de même après la guerre actuelle, et si tel devait être le cas, l'achat de l'argent que les Croates offrent aujourd'hui à raison d'au moins Fr. 100.– par kilo, ne serait pas intéressant. Mais il n'est pas du tout certain que le «plongeon» des années 1919 et suivantes se reproduise. De nombreuses frappes seront en effet nécessaires dans bien des pays après cette guerre. Or il n'existe que peu d'argent disponible: une certaine quantité en Hongrie, une autre en Espagne qui ne veut le céder à aucune condition. Il n'est donc pas exclu que le prix actuel se maintienne ou même qu'il subisse une hausse. En outre, même en admettant que la guerre finisse prochainement, la Banque Nationale doit assurer la frappe des monnaies pour l'an prochain et disposer de suffisamment d'argent à cet effet.

Ces différentes raisons ont amené M. Rossy à soumettre aux Croates, pour examen, la solution suivante: livrer 25–30 tonnes à la Banque Nationale avec un contrat d'option comprenant engagement pour les Croates de vendre à un prix déterminé (p. ex. 100), mais sans obligation pour la Banque Nationale d'acheter à ce prix. Ainsi on ferait droit aux insistances des Croates de placer cet argent en Suisse, tout en conservant la latitude de l'acheter ou non, suivant les conditions du moment.

Mais une telle transaction pourrait poser du même coup un problème politique assez délicat, vis-à-vis des Alliés notamment. C'est pourquoi M. Rossy désire connaître le point de vue de M. Kohli.

3 – *Solution proposée*: après délibération, M. Kohli suggère un achat ferme avec clause d'option prévoyant le paiement à échéance de 6 mois ou d'un an, ce paiement pouvant intervenir soit en espèces à un prix déterminé (p. ex. 100), soit en nature (c.-à-d. en argent-métal), avec obligation pour les Croates d'accepter un paiement en espèces seulement s'il est offert à un prix supérieur à celui de 100 par ex.

Ainsi, la Banque Nationale qui a besoin d'argent-métal, pourrait disposer sans arrière-pensée des 25 ou 30 tonnes qu'elle aurait ainsi achetées à titre définitif et d'autre part, la Suisse ne risquerait pas de s'exposer à des reproches, puisqu'elle aurait toujours la faculté de payer en nature, c.-à-d. de restituer une quantité d'argent-métal équivalente.

M. Rossy est tout à fait d'accord avec cette idée qu'il va soumettre aux autres membres de la Direction générale de la Banque Nationale.